



Rapport du HCVA

Favoriser l'engagement des jeunes à l'école Pour une citoyenneté active

Adopté en session plénière du 09 novembre 2017

Préambule

Favoriser chez les jeunes collégiens et lycéens un éveil à une conscience citoyenne, et l'envie de contribuer par leur action et notamment par leur engagement au sein du monde associatif à donner corps aux valeurs de la République présentées par l'instruction civique que l'école leur a dispensée.

Il convient de souligner, que ce rapport essentiellement centré sur l'école et en particulier collège et lycée fait également référence au monde étudiant et aux très jeunes. Il est en effet apparu pertinent au HCVA de rendre compte même succinctement de dispositifs, pratiques et problématiques qui peuvent avoir une certaine valeur d'exemple

Objectifs du rapport

Le groupe de travail du HCVA a auditionné des représentants de l'Education nationale sous diverses formes, administration, corps enseignant, parents d'élèves, et, des représentants d'associations spécialisées auprès d'un public jeune ou pas. Les enseignements recueillis lui permettent d'en tirer les préconisations présentées ci-après.

Convaincu que dès le plus jeune âge se forge l'aptitude à l'engagement et que celui-ci est nécessaire pour construire une société harmonieuse de citoyens responsables, le HCVA a entamé ce travail d'observation et d'analyse, sans s'interdire un regard sur les pratiques de pays européens.

Le rôle des pouvoirs publics

1. L'éducation à l'engagement dans le parcours scolaire
2. Faciliter la création d'associations par les jeunes
3. La reconnaissance de l'engagement des jeunes étudiants

Les expériences associatives

1. La sensibilisation des enfants et des jeunes au sein de grandes associations
2. Une association spécifique : Le réseau des juniors associations

Etat des lieux dans les établissements scolaires

1. Les demandes de la communauté éducative
2. Les constats

La situation dans quelques pays d'Europe

1. Eclairage général
2. Des pratiques :
 - Finlande
 - Pays Bas
 - Allemagne
 - Italie

Préconisations

1. Favoriser l'engagement dès l'école.

1.1 Sensibiliser les acteurs de l'école

- . Développer les prises de responsabilité dès l'école.
- . Donner de la visibilité, notamment au sein de l'école, à l'engagement des jeunes.
- . Offrir des lieux accessibles et ouverts aux élèves dans leurs établissements et améliorer le fonctionnement des maisons des lycéens.
- . Former les enseignants.

1.2 Renforcer, développer, pérenniser les dispositifs

- . Avoir un référent associatif par établissement.
- . S'inscrire dans le temps long pour permettre aux élèves et aux parents de découvrir une autre forme d'apprentissage.
- . Utiliser les TPE comme première expérience d'engagement.

1.3 Inscrire l'école dans son environnement

- . Faire connaître l'environnement associatif de l'établissement.
- . Faire de l'école le carrefour de ce que signifie l'engagement.

2. Inviter les associations à accueillir les jeunes et les intégrer dans le projet associatif.

- . Prévoir l'accueil des jeunes dans les associations à tous les niveaux.
- . S'adapter au rythme des jeunes et être sur les lieux où ils vivent.
- . Encourager l'information par les pairs.
- . Développer l'accompagnement et la formation notamment pour les premiers engagements.

Conclusion

Annexes

Quelques chiffres sur le bénévolat des jeunes

Liste des personnes auditionnées

Bibliographie

Le rôle des pouvoirs publics

Diverses mesures et dispositions ont été prises ces dernières années en faveur des jeunes depuis l'école jusqu'à l'université pour favoriser l'engagement.

1. L'éducation à l'engagement dans le parcours scolaire

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013¹ retient la notion d'éducation et d'implication des élèves et cite le secteur associatif comme partenaire essentiel de l'école. Le socle de compétences des élèves a été réaffirmé en insistant sur l'ouverture au-delà des compétences disciplinaires.

A la suite des assises tenues en 2015 sur l'ensemble du territoire avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations, 11 mesures pour l'école ont été décidées parmi lesquelles la question de l'engagement avec l'élaboration du parcours citoyen². Ce dernier concerne les élèves, dans et en dehors de la classe. Les conseils de la vie lycéenne et plus récemment les conseils de la vie collégienne constituent des lieux d'exercice pour ce parcours. Il permet la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'établissement en lien avec l'ensemble des partenaires de l'École.

Le contenu de ce parcours citoyen a été précisé par une circulaire du 23 juin 2016³, il concerne l'élève sur l'ensemble de sa scolarité et également sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires.

Le parcours citoyen de l'élève repose sur :

Des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements ;

Des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne ;

Des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne.

Un outil FOLIOS, a été mis en place pour inscrire les activités mises en œuvre par l'élève dans le cadre de son parcours. Il est chargé de le renseigner lui-même ce qui lui permet de prendre conscience de ses engagements. FOLIOS n'est pas un outil d'évaluation des acquis mais de valorisation des engagements. Des activités réalisées en dehors de l'école peuvent y être inscrites.

Cependant, il conviendra de s'interroger sur l'utilisation de l'outil, est-il régulièrement utilisé, est-il pertinent dans sa forme, faut-il le revoir, le simplifier ?

¹ Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

² Pour en savoir plus : <http://eduscol.education.fr/cid107463/le-parcours-citoyen-eleve.html>

³ Circulaire n° 2016-092 du 20-6-2016 relative aux parcours citoyen de l'élève

2. Faciliter la création d'associations par les jeunes

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, a, par son article 43, modifié l'article 2bis de la loi du 1^{er} juillet 1901. Désormais, la loi précise qu'un mineur de moins de 16 ans, sous réserve de l'accord écrit préalable de son représentant légal, peut participer à la création d'une association et être membre de l'instance dirigeante de celle-ci. Dans ce cadre, il peut avec l'accord écrit de son représentant légal, réaliser tous les actes utiles à l'administration de l'organisme. Pour les mineurs de plus de 16 ans, seule une information sans délai, par l'association est nécessaire.

Ces nouvelles dispositions sont de nature à lever quelques obstacles et surtout à clarifier les situations pour les mineurs qui souhaitent créer une association.

Il convient de noter qu'il existe depuis bientôt 20 ans (association créée en 1998) le réseau des juniors associations qui permet à des jeunes mineurs de faire l'expérience de la mise en œuvre d'un projet en équipe, sous la forme d'une association de fait (non déclarée) en bénéficiant de l'accompagnement d'adultes. (Nous reviendrons sur cette expérience plus loin dans ce rapport).

Au-delà des mesures concernant le collège et le lycée, d'autres concernent l'université, afin d'assurer un continuum de l'encouragement à l'engagement.

3. La reconnaissance de l'engagement des jeunes étudiants

La même loi du 27 janvier 2017 a introduit plusieurs dispositions afin de reconnaître et faciliter l'engagement des étudiants.

L'article 29 prévoit la validation de compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant, dans le cadre de son activité bénévole notamment dans une association. L'étudiant peut par exemple obtenir des crédits d'enseignements (ECTS) en vue de l'obtention de son diplôme.

De plus, l'article 34 prévoit des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études pour les étudiants exerçant des responsabilités dans une association.

Des dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant existe déjà dans près des ¾ des universités, ces deux mesures vont permettre de les rendre obligatoires pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Les expériences associatives

1. La sensibilisation des enfants et des jeunes au sein de grandes associations

Au Secours populaire, association créée au lendemain de la seconde guerre mondiale, les enfants ont toujours occupé une place importante. A sa création, l'association organisait des colonies de vacances. En 1985 est mise en place l'opération « pères noëls verts » et en 1988 « les oubliés des vacances ». Cette préoccupation se réalise non seulement **pour** les enfants et les jeunes mais également **avec** eux. Ainsi est créé le mouvement « Copains du monde » qui s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans.

Le principe repose sur la mobilisation des enfants et à travers eux de leurs parents pour aider d'autres enfants ici ou ailleurs. Il s'agit d'organiser des manifestations artistiques et culturelles, accueillir des enfants venus d'ailleurs ou bien aller à leur rencontre pour échanger. Au-delà de manifestations ponctuelles, l'intérêt de Copains du monde réside dans la sensibilisation des enfants à la solidarité, à l'écoute et au partage.

Le Secours populaire, dans les départements, constate que de plus en plus de jeunes ayant bénéficié de l'aide aux devoirs ou d'autres soutiens, viennent pousser les portes de l'association pour proposer leurs services et s'engager bénévolement.

A la fédération Léo Lagrange le programme « petits citoyens »⁴.

Le programme « Petits citoyens » a pour objectif l'éveil des enfants à la citoyenneté pour leur permettre de mieux comprendre le monde qui les entoure, les aider à débattre et construire une opinion.

Le programme s'appuie sur différents outils, le premier créé il y a plus de 10 ans, un journal hebdomadaire devenu un outil en ligne, il est destiné aux 7-11 ans. D'autres outils numériques leur sont également destinés avec 5 personnages correspondant aux âges des enfants. Des jeux et des petits fascicules sur des thèmes variés ont été réalisés constituant des outils pour animer des temps d'échanges et de jeux dans le cadre scolaire ou péri-scolaire. Des outils pour les animateurs sont également disponibles.

Le public est essentiellement situé en province, à Paris il existe quelques partenariats avec certaines mairies d'arrondissement, ainsi dans le 18^{ème} l'expérience est proposée aux différentes écoles, 9 d'entre elles par an actuellement.

Des actions sont également prévues dans les collèges, autour de débats.

La fédération Léo Lagrange anime également deux programmes de lutte contre les discriminations :

- L'un destiné aux 7-11 ans (défis et différence) avec des ateliers, des malles aux jouets ...
- l'autre aux 12-18 ans (démocratie et courage), avec des débats.

Il s'agit d'éveiller l'esprit critique, et faire en sorte que les enfants et les jeunes échangent sur ces sujets. Les programmes sont conduits sur l'ensemble du territoire.

Au Secours catholique, il s'agit de regarder ce qu'est l'engagement des 18 à 25 ans, ceux-ci sont environ 3600 au sein de cette association. Les engagements sont souvent ponctuels, c'est pourquoi il est difficile de donner un chiffre précis.

Les actions sont diverses : maraudes, distribution de petits déjeuners, accompagnement scolaire ...

⁴ <https://lespetitscitoyens.com/>

Le premier élément caractérisant le bénévolat des jeunes au Secours catholique concerne la porosité entre les accueillis et les bénévoles et la grande mixité sociale, religieuse et philosophique de ces jeunes.

L'engagement des jeunes au Secours catholique est davantage urbain et concerne ceux qui peuvent être en recherche d'emploi, migrants, mais aussi étudiants ... Ils recherchent des horaires adaptés, donc plutôt en soirée ou le week-end.

Le siège national souhaite développer l'engagement de cette tranche d'âge, c'est pourquoi, des efforts sont faits pour accueillir les jeunes dans les délégations, pour s'ouvrir à leurs propositions et leur laisser la liberté d'expérimenter des activités.

Un réseau informel, Young Caritas est en cours de constitution. Une rencontre annuelle pour des jeunes de France et d'ailleurs, se tient depuis 4 ans à Saint Malo à la fin du mois de septembre durant 4 jours. Ce temps fort regroupant environ 700 personnes de 18 à 35 ans permet ensuite la mise en place de nombreuses activités.

2. Une association spécifique : Le réseau des juniors associations

Les juniors associations⁵ sont composées de mineurs et sont habilitées pour un an renouvelable. Elles se construisent à partir d'un projet et dans chaque département il y a un relai issu des associations fondatrices du réseau. Les juniors peuvent être accompagnés par un adulte (famille- enseignant- élu – éducateur..). 15% des juniors n'ont pas d'accompagnateurs. Les associations ne sont pas déclarées, mais peuvent disposer d'un compte bancaire, d'une assurance ... le réseau national apporte les garanties nécessaires.

La junior association porte un projet citoyen même si au départ elle a pu se constituer à partir d'un groupe affinitaire. Il s'agit surtout de se faire reconnaître et entendre. Quelques juniors associations ont une dimension nationale. Certaines juniors associations se sont créées au sein d'établissements scolaires, avec l'appui d'enseignants puis ont peu à peu pris leur autonomie, même si l'enseignant est toujours l'accompagnateur, mais cela dans un cadre hors scolaire.

Des juniors associations sont bien installées sur le territoire depuis 15 ans voire davantage.

Les principales difficultés rencontrées sont celles de la confiance, du regard portée sur les jeunes d'où l'importance du garant.

Il convient de souligner la démarche mise en œuvre au moment de l'habilitation en invitant les jeunes à réfléchir sur leur mode d'organisation, en laissant un cadre souple et une place importante à l'échange entre pairs. La « pratique » des juniors associations a une influence non seulement sur l'engagement dans les associations mais aussi au-delà et également dans le parcours d'insertion professionnelle des jeunes. L'engagement dans une junior association développe la capacité à faire, l'esprit d'entreprendre.

Au cours de l'audition par le groupe de travail du Haut Conseil, les jeunes ont été invités à présenter ce qui pour eux a été déclencheur dans leur engagement.

Le premier élément souligné a été l'opportunité d'avoir des activités pour eux, entre amis, au service des autres. Le fait d'être écouté, accompagné, qu'on leur fasse confiance pour mettre en œuvre leur projet, compte tenu de leur âge. Ils découvrent ainsi leur pouvoir d'agir, légitimé par les actions entreprises et non par de simples discours.

⁵ Pour en savoir plus : <http://www.juniorassociation.org/>

Tout naturellement, l'étape suivante est de faire connaître l'action, ce qu'apporte cet engagement pour entraîner les autres à les rejoindre. La dynamique collective joue un rôle important dans ce parcours.

Il est important de noter que même si les jeunes souhaitent qu'on leur fasse confiance notamment en leur laissant suffisamment d'autonomie, ils sont toutefois demandeurs d'être accompagnés dans leur démarche.

Etat des lieux dans les établissements scolaires

1. Les demandes de la communauté éducative

Les enseignants pour la plupart, reconnaissent l'intérêt d'encourager les jeunes à s'engager, dans une association, comme citoyen, au service de l'intérêt général. Cependant, ils déplorent le fait que les horaires ne soient pas toujours adaptés aux contraintes des élèves, notamment quant aux transports scolaires en milieu rural.

Si tous sont d'accord pour encourager « l'envie d'agir des élèves », certains reconnaissent qu'on ne fait pas assez confiance aux jeunes et que ceux-ci, déçus devant les refus réservés à leurs propositions, auront tendance à ne plus s'engager.

Le risque est également de ne faire une place qu'aux associations directement liées à l'école, or même si celles-ci constituent des lieux privilégiés, il est utile que les élèves puissent avoir une ouverture sur leur environnement extérieur grâce aux associations. Pour cette raison, il est important que les jeunes puissent partager avec leurs camarades leurs engagements à l'extérieur. Il est donc nécessaire de les encourager dans cet échange, car le partage entre pairs est le meilleur vecteur.

Des représentants de syndicats d'enseignants ont fait part du manque de formation dans ce domaine au cours de leur parcours et de la nécessité de mettre en place des échanges appropriés avec des responsables associatifs du territoire proche de l'établissement scolaire chaque fois que cela est possible.

Des directeurs d'établissements, proviseurs, conseiller principal d'éducation, rencontrés, ont insisté sur la nécessité de laisser une autonomie aux établissements, et d'inciter à la réalisation d'un projet qui implique la communauté éducative sur l'ensemble de l'année.

Ces proviseurs ont également souligné l'importance d'actions concrètes pour mobiliser les jeunes et répondre à leurs attentes suite à leurs propositions, (préparation d'un voyage, aménagements dans l'établissement ...).

Le travail partenarial, en lien avec des associations peut permettre l'éclosion de projets où les jeunes peuvent faire l'expérience de l'engagement. Néanmoins, il faut que ces événements soient encadrés par des équipes volontaires d'enseignants.

2. Les constats

L'engagement dans la durée est compliqué pour les jeunes. Répondre à une demande ponctuelle de mobilisation pour une opération précise est plus facile pour eux.

En outre, bien souvent, les jeunes souhaitent que soit reconnu leur engagement ne serait-ce que par l'obtention de points supplémentaires, une bonne appréciation ... Il semble que l'acte gratuit soit de moins en moins courant. Cette attitude résulte dans bien des cas de la « pression » des parents pour la réussite scolaire.

Quelques enseignants attribuent cette attitude à l'évolution des mentalités vers une seule préoccupation l'école et l'encouragement des jeunes par leurs parents, notamment au lycée, à abandonner des activités extérieures (sport, musique, ...). La question posée est alors celle du temps disponible pour ces élèves. Or beaucoup d'études montrent que les élèves qui réussissent le mieux sont souvent ceux qui ont des engagements associatifs ou autres. Cette ouverture leur permet de découvrir de nouveaux horizons et de se former d'une autre manière, complémentaire aux apprentissages strictement scolaires.

Il conviendrait également de rendre les élèves actifs et participatifs dans les associations où ils pratiquent des activités périscolaires et dont ils ne sont, le plus souvent que les simples consommateurs.

La situation dans quelques pays d'Europe

1. Eclairage général

Au-delà des divers passeports et livrets développés dans la plupart des pays européens, y compris en France, pour reconnaître l'engagement associatif et éventuellement servir de base à une démarche de valorisation des acquis de l'expérience bénévole (VAE), on notera aux Pays-Bas la certification des compétences et la prise en compte du volontariat des jeunes dans le cursus scolaire. En Italie, une loi cadre de 1991 fixe quelques principes et notamment la certification des services rendus par les jeunes qui permet d'inscrire les compétences acquises dans leur dossier scolaire.

Une étude réalisée par Animafac et le MRJC⁶ présente des pratiques d'encouragement à l'engagement dans différents pays européens. Elle montre qu'il existe une relation entre le modèle d'Etat, la place pour l'autonomie des jeunes et la participation des jeunes à l'espace public. Le regard porté à la jeunesse diffère d'un pays à l'autre et la conception de la transition vers l'âge adulte est en lien avec le système social. Plusieurs hypothèses sont évoquées : Une plus grande confiance accordée aux jeunes a-t-elle pour conséquence une participation plus importante ? Si des tendances peuvent être repérées, il convient d'être vigilant sur l'absence de définition univoque de l'engagement et du bénévolat. Pour avoir un éclairage complet, on peut se référer à la typologie suivante :

- Le régime universaliste ou le modèle scandinave avec une prise en charge des besoins sociaux par l'Etat, et avec un rôle important dévolu aux associations. Peu prestataires, elles contribuent à l'innovation sociale, en détectant les nouveaux besoins. Elles sont plus particulièrement présentes dans les secteurs, sports, loisirs et culture. Elles participent également à la construction du dialogue civil. Elles comptent peu de salariés, beaucoup de bénévoles et leur principale ressource provient des adhésions.
- Le régime libéral ou le modèle anglo-saxon. A l'inverse du modèle précédent, le rôle de l'Etat est minimal et les associations sont souvent prestataires de service. L'Etat joue un rôle régulateur. Bénévoles et salariés y sont nombreux.
- Modèle méditerranéen ou dual propre à l'Europe du Sud. Développement associatif plus récent.
- Modèle rhénan ou corporatiste. (France, Allemagne et Pays-Bas). Rôle de défricheurs des associations et principe de subsidiarité. Associations développées et structurées.

Dans l'ensemble le rôle des associations est croissant eu égard aux besoins sociaux.

Du côté des jeunes, on constate une importante participation à des activités associatives dans les pays scandinaves adhésion : 90% des 15-29 ans en Suède et Finlande, et participation active près de 63% en Suède et 48% en Finlande. Dans les pays du modèle libéral, la participation des jeunes à des activités associatives est de 59% au Royaume Uni et 66% en Irlande. L'engagement des jeunes dans des activités visant à améliorer la vie locale est important dans ces pays, 25 et 36% quand la moyenne européenne se situe à 15%.

⁶ Animafac-MRJC : Développement de l'engagement et de la participation des jeunes en Europe. Etude financée par le FDVA. Septembre 2014

Tout en restant attentif aux disparités d'approche des concepts et des enquêtes, on peut repérer quelques tendances :

Les pays scandinaves sont ceux où les jeunes s'engagent et participent le plus à des activités associatives. Cela va de pair avec la confiance accordée à la jeunesse et les moyens qui lui sont donnés dans son accès à l'autonomie ;

Dans les pays du modèle libéral, l'engagement des jeunes est également important, avec une attirance pour les organisations ayant pour but l'amélioration de la vie locale. Cela répond à l'injonction de se prendre en charge le plus tôt possible et le souci de s'engager pour son environnement immédiat.

Dans les pays du Sud, la participation des jeunes est moins importante, mais il convient d'être prudent sur les approches.

2. Les pratiques

Finlande

- Le Youth act de 2006 fixe le principe de la participation des jeunes. « Les jeunes doivent se voir offrir la possibilité de participer à la gestion des affaires et politiques de jeunesse au niveau local et régional ». Les textes relatifs à l'éducation prévoient le développement de conseils d'élèves ou d'étudiants à tous les niveaux de scolarité. Le décret issu du Youth Act donne une définition légale pour l'organisation nationale de jeunesse. Cela correspond à une structure qui regroupe au moins 1000 adhérents, dont 2/3 ont moins de 29 ans. Ces organisations nomment les personnes qui siègent dans les organes d'experts. Il existe également une structure type conseil national de la jeunesse appelé Allianssi, elle est composée de 118 organisations de jeunesse, les jeunes de moins de 29 ans siègent au CA. Des conseils locaux des jeunes existent dans 70% des localités. La démocratie numérique est développée.
- Le budget général alloué aux questions de jeunesse correspond à 0,1% du budget de l'Etat, soit 74M€ dont la principale recette provient de la loterie nationale. L'Etat transfère 8M€ aux départements jeunesse des municipalités sur la base de 15€ par jeune de moins de 29 ans.
- Pour inciter les jeunes à l'engagement et à la participation, les écoles organisent des groupes de discussions.

Pays-Bas

- Depuis 2006, une loi oblige les écoles, dans le cadre de la scolarité obligatoire (4-16 ans) à prêter attention au développement de la citoyenneté active des élèves. Des conseils d'élèves sont mis en place, et dans le cursus secondaire, une expérience de mission bénévole de 3 mois est organisée.
- Il existe un conseil national de la jeunesse et des conseils locaux. Le conseil national est une structure indépendante s'adressant aux jeunes de 12 à 30 ans.
- Des programmes de volontariat et de bénévolat pour les décrocheurs sont mis en place.
- Une sorte de concours est organisé pour récompenser les municipalités attentives à l'implication des jeunes.
- Chaque année une journée nationale de la participation est organisée.

Allemagne

- La participation des jeunes est mentionnée dans le code social. Il y est indiqué que les jeunes doivent être associés aux décisions portant sur les services qui leur sont destinés. Le schéma directeur de la politique jeunesse repose sur « an Alliance for youth ».
- Chaque land a son propre conseil de la jeunesse et il existe des conseils locaux dans les 4/5 des districts.
- Il y a un conseil fédéral allemand de la jeunesse, il regroupe 6 millions de membres des organisations qui lui sont affiliées. Les mouvements de jeunesse des partis politiques n'en font pas partie.
- En Allemagne il existe une longue tradition de volontariat, une loi de 2008 a rassemblé l'ensemble des textes sur le sujet.
- Il existe différents programmes de volontariat avec des missions auprès de communautés locales dans des domaines variés : écologie, culture, international ...
- L'information à destination des jeunes est assurée par les jeunes eux-mêmes au travers des associations.
- Une plate-forme dédiée à l'engagement a été créée.

Italie

- Le bénévolat est reconnu par une loi de 1991 qui retient sa valeur sociale et soutient son développement.
- Un programme « droit au futur » a été mis en place pour répondre aux problèmes de précarité des jeunes.
- Il existe 470 conseils de jeunes et des forums. Les premiers sont destinés aux jeunes de 18 à 30 ans et concernent des projets organisés par des associations auxquels collaborent les écoles et les autorités locales.
- Les forums concernent les jeunes de 18 à 30 ans, ils ont une fonction de représentation des associations de jeunes et d'organisation de projets. En 2002 a été créé le forum des associations étudiantes pour favoriser le dialogue entre les associations étudiantes et le ministère. Chaque région comprend un parlement des étudiants.
- En 2004 est créé le forum national de la jeunesse il est composé de 73 organisations différentes et représentent environ 4 millions de jeunes. C'est un organe de consultation et d'élaboration de propositions.
- Depuis 2001 il existe un important dispositif de service civique qui s'adresse aux jeunes de 18 à 28 ans. De 2001 à 2009 il a touché près de 255 000 jeunes ;
- Des centres de soutien au bénévolat organisent de nombreuses activités de sensibilisation dans les écoles (61% des établissements concernés en 2008-2009).

Les préconisations

A l'issue des différentes auditions auxquelles le groupe de travail du Haut Conseil a procédé et à la lecture de divers études et rapports, un certain nombre de préconisations peuvent être formulées.

Certaines concernent plus particulièrement l'école, d'autres, les associations.

1. Favoriser l'engagement dès l'école

Les échanges avec des représentants de l'administration du ministère de l'Education nationale, comme avec des enseignants ou des parents d'élèves, ont permis d'appréhender les objectifs et les outils inscrits dans les programmes. Il apparaît néanmoins que des améliorations pourraient être apportées soit pour mieux faire fonctionner ce qui existe, soit pour aller plus loin.

1.1 Sensibiliser les acteurs de l'école

. Développer les prises de responsabilité dès l'école.

Le Haut Conseil à la vie associative est convaincu que c'est dès le plus jeune âge, à l'école primaire, que les enfants peuvent être encouragés à s'engager, à leur mesure, pour l'intérêt général. Ainsi des expériences de « parrainage » de plus jeunes, ont été rapportées lors des auditons. En effet, apprendre à un élève qu'il peut accompagner un plus jeune, c'est déjà l'encourager à s'intéresser aux autres et à être acteur de l'intérêt général.

. Donner de la visibilité, notamment au sein de l'école, à l'engagement des jeunes.

Il est important de permettre aux jeunes engagés dans une association ou d'autres structures d'en parler au sein de l'école, notamment dans leur lycée. Cette « exposition » aura plusieurs avantages : Valoriser son engagement associatif au sein de son établissement, en témoignant de réalités concrètes en faveur de l'intérêt général, et susciter auprès de ses camarades l'envie de s'engager. La communauté éducative doit être attentive à ne pas retenir uniquement ce qui est en prise directe avec l'école (association sportive, maison des lycéens ...).

. Offrir des lieux accessibles et ouverts aux élèves dans leurs établissements et améliorer le fonctionnement des maisons des lycéens.

S'il existe dans les établissements scolaires, des lieux où les élèves peuvent se retrouver, échanger, monter des projets ... un certain nombre ne sont pas réellement accessibles. Ainsi, par manque d'animateurs, ou tout simplement de personnes pour surveiller les lieux, ces salles restent fermées et ne peuvent pas jouer le rôle qui leur est dévolu. Il en est de même pour certaines maisons des lycéens qui, si elles sont bien répertoriées, n'en sont pas pour autant toutes actives, dans la mesure où les conseillers d'éducation ne disposent pas toujours du temps nécessaire pour les animer. Le Haut Conseil à la vie associative propose que des jeunes en service civique puissent être affectés à ce type de mission d'accompagnement dans les lycées.

. Former les enseignants.

Dans le cursus de formation des enseignants, le HCVA demande qu'une place soit faite au thème de l'association (l'histoire, le fonctionnement, le paysage ...). Cette formation pourrait être assurée par des responsables associatifs.

1.2 Renforcer, développer, pérenniser les dispositifs

. Avoir un référent associatif par établissement.

Dans chaque établissement, un professeur, volontaire, pourrait avoir le rôle de référent association, il pourrait être accompagné par le jeune en service civique proposé dans la mesure sur les maisons des lycéens. Ce même jeune aurait également pour mission d'assurer le lien avec le tissu associatif de son territoire.

. S'inscrire dans le temps long pour permettre aux élèves et aux parents de découvrir une autre forme d'apprentissage.

Les auditions ont montré que, devant les difficultés d'emploi que connaissaient les jeunes, les parents exercent souvent une certaine « pression » sur leurs enfants afin qu'ils consacrent tout leur temps à leurs études. Certains enseignants, pour partie en réponse à ces préoccupations, semblent ne pas permettre aux élèves de s'ouvrir à autre chose qu'à l'école. Le HCVA préconise au contraire, que les enseignants puissent inciter les élèves à consacrer un peu de temps à des activités extra-scolaires. Celles-ci seront également une source complémentaire d'apprentissages d'une autre nature, tout aussi utile dans leur vie d'adulte.

. Utiliser les TPE comme première expérience d'engagement.

Selon les textes officiels, « Enseignement obligatoire en classe de première générale, les TPE (travaux personnels encadrés) consistent en un travail pluridisciplinaire se rapportant à des thèmes définis au niveau national. Des fiches pédagogiques accompagnent les thèmes nationaux des TPE ».

Pour l'année scolaire 2017-2018, les 3 thèmes communs aux différentes séries sont : Agir pour son avenir - L'aléatoire, l'insolite, le prévisible - Individuel et collectif. La question de l'engagement pourrait tout à fait être liée au dernier thème. Les élèves pourraient relater leur engagement dans une association ou ailleurs et dans la production qu'ils sont tenus de rendre, présenter la structure, les activités et ce qu'ils en ont tiré en termes de connaissances scolaires et extra-scolaires.

1.3 Inscrire l'école dans son environnement

. Faire connaître l'environnement associatif de l'établissement.

Tout enseignant nouvel arrivant dans un établissement scolaire devrait avoir été exposé à une présentation sur l'environnement associatif local. Celle-ci pourrait être assurée par des responsables de la maison des associations la plus proche quand elle existe, ou à défaut par les mairies.

. Faire de l'école le carrefour de ce que signifie l'engagement.

Lorsque cela est possible, que la vitalité du tissu associatif proche de l'établissement scolaire le permet, il serait intéressant d'organiser des échanges entre les associations et l'établissement. Soit dans le cas où des élèves sont impliqués dans les associations et pourront, accompagnés des responsables, présenter leur activité à leurs camarades, soit dans le cas où l'association souhaiterait faire connaître ses projets pour susciter l'engagement. Cette ouverture de l'école existe dans certains lieux, il est nécessaire qu'elle puisse être encouragée et démultipliée.

2. Inviter les associations à accueillir les jeunes et les intégrer dans le projet associatif.

Pour que l'encouragement à l'engagement fonctionne il est nécessaire, que l'école puisse y contribuer de différentes manières, cependant l'objectif ne pourra être atteint si de leur côté, certaines associations ne changent pas leur gouvernance, et l'accueil qu'elles réservent aux jeunes.

Dans cette perspective, le Haut Conseil à la vie associative formule quelques propositions.

- **Prévoir l'accueil des jeunes dans les associations à tous les niveaux.**

Permettre aux jeunes de s'engager, nécessite dans les associations existantes, de les accueillir, leur faire une place, accepter qu'ils aient des idées différentes, leur permettre d'expérimenter, leur faire confiance. S'ils se sentent exclus, confiner à des tâches pratiques sans intérêt si elles ne sont pas accompagnées d'activités ayant du sens, les jeunes ne reviendront pas dans l'association, et, au pire ne souhaiteront plus s'engager

- **S'adapter au rythme des jeunes et être sur les lieux où ils vivent.**

Les témoignages recueillis auprès d'associations ont mis l'accent sur l'exigence de s'adapter aux rythmes de vie des jeunes. C'est souvent en fin de journée qu'ils peuvent consacrer du temps à leur engagement, les missions qui peuvent leur être proposées doivent en tenir compte. De même les offres sur les lieux de vie, travail, études, ont plus de chance de rencontrer leur assentiment.

- **Encourager l'information par les pairs.**

Il est important que les jeunes ne soient pas seuls dans une association, particulièrement s'ils doivent siéger dans l'instance dirigeante, au risque de se sentir « jeune-alibi ». Dans ce domaine comme dans d'autres, l'information par les pairs doit être retenue chaque fois que cela est possible. Au cours des auditions, les témoignages sur ce thème ont montré l'importance de cette pratique, et sa vertu pédagogique.

- **Développer l'accompagnement et la formation notamment pour les premiers engagements.**

Certains jeunes, comme d'autres bénévoles, peuvent se sentir démunis lorsqu'ils s'engagent pour la première fois dans une association ou une autre organisation. Il est important qu'ils puissent être accompagnés par des personnes plus expérimentées et qu'ils fassent l'objet d'attention particulière dans les programmes de formation mis en place par les associations.

Il est également nécessaire que les financements publics destinés à la formation des bénévoles prennent en compte de façon spécifique, la formation des jeunes souhaitant prendre des responsabilités.

Conclusion

L'étude des récents textes et directives en vigueur, montre les progrès réalisés au cours de ces dernières années pour faire de l'école un vecteur essentiel de l'enseignement des valeurs civiques, socle de notre République et du vivre ensemble. La reconnaissance du secteur associatif comme un acteur complémentaire susceptible d'apporter un contenu pratique et illustratif ne fait plus question, même si ici où là, des résistances à une large ouverture de l'école sur son territoire subsistent.

Il nous apparaît que la réussite de cette ouverture, qui doit participer à favoriser l'éveil à une conscience citoyenne des jeunes, doive plutôt relever de l'évolution de notre regard sur leurs capacités d'agir, que de l'empilement de nouvelles mesures à caractère législatif.

Ainsi, au cours des auditions réalisées pour établir ce rapport sur l'engagement des jeunes dès l'école, les échanges et témoignages ont mis en exergue la nécessité avant tout de leur **faire confiance**. Celle-ci leur permet de développer leur capacité à proposer et à s'engager. Confiance qui ne doit pas relever uniquement du corps éducatif, mais aussi de l'association, souvent mal préparée ou formée à l'accueil et à l'intégration des jeunes.

Dans les pays scandinaves où les jeunes s'engagent le plus, le principe de confiance est très développé. Cette méthode permet aux jeunes de faire des expériences et ainsi de se former et progresser y compris par l'échec.

Les jeunes responsables des Juniors associations ont insisté sur le rôle d'**accompagnement** notamment par les pairs pour aider au démarrage d'un projet. En effet, les jeunes qui souhaitent s'engager ne veulent pas obligatoirement être seuls. Ils ont une idée, un projet et pour le mettre en œuvre ont besoin d'être aidés en respectant leur initiative.

Pour construire une société où chacun trouve sa place, se sente utile et acteur de la construction de l'intérêt général, il est nécessaire que dès le plus jeune âge, chaque individu soit invité à participer à cette mise en œuvre.

La mise en place des préconisations présentées pourra concourir à la réalisation d'une société harmonieuse pour le bien commun.

Annexes

Quelques chiffres

sur le bénévolat des jeunes

Progression du bénévolat de 2010 à 2016 selon l'âge⁷

Le tableau ci-dessous montre la progression du bénévolat chez les moins de 35 ans, particulièrement entre 2010 et 2013.

	2010	2013	2016	Evolution 2010/2013	Evolution 2013/2016	Evolution 2010/2016
15 / 35 ans	2 500 000	3 300 000	3 341 000	+32%	+ 1,25%	+33,6%
36 / 64 ans	5 000 000	5 500 000	6 064 000	+10%	+ 10,25%	+ 21,3%
65 ans et +	3 800 000	3 900 000	3 792 000	+5%	-2,8%	- 0,2%
Total	11 300 000	12 700 000	13 197 000	+ 12%	+ 3,8%	+16,8%

⁷ France Bénévolat, [L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2016](#), enquête France Bénévolat-IFOP, mars 2016

Personnes auditionnées

- **26 janvier 2017**

Secours populaire

Nicole ROUVET responsable de la fédération du Puy de Dôme

Marie BONIN salariée, sur le dispositif « Copains du monde »

- **3 avril 2017**

Ministère de l'Education nationale – direction générale de l'enseignement scolaire

Françoise PETREAULT sous-directrice de la vie scolaire

Sophie FERHADJIAN chargée d'études éducation artistique et culturelle

- **20 avril 2017**

Réseau national des juniors associations

Carole KOUIDER directrice de l'association avec Clarisse, Emmanuelle, Laurie, Manick, Margaux, Quentin, Théo, jeunes administrateurs du réseau.

- **16 mai 2017**

Secours catholique

Benoit GUILLOU responsable du département bénévolat, engagement solidaire et formation

Emmanuel CURIS chargé du Réseau jeunes.

- **22 juin 2017**

France bénévolat

Annie JACOB, Déléguée régionale FB Bourgogne Franche-Comté

Charline MUZY, étudiante

Monique LEBOEUF, FB National, Responsable de programme

Isabelle DUVAL, FB Paris, Chargée de mission

Michel LEFRANC, FB National, Responsable de programme

Maïta de BETTIGNIES, FB Hauts de France, Chargée de mission

- **5 juillet 2017**

Nelly RIZZO secrétaire nationale au **syndicat SNUIPP** (enseignants primaire et collège).

- **21 septembre 2017**

Myriam Menez présidente de l'**association départementale 94 PEEP**

- **28 septembre 2017**

Monsieur Daniel Le Cam **syndicat SNES-FSU**

Madame Amélie Hart Hutasse **syndicat SNES -FSU**

- **novembre 2017**

Des proviseurs et proviseur adjoint de lycée polyvalent, tertiaire, industriel et général et lycée professionnel en province

Bibliographie

http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/etude_france_mobilisable-13-06-17.pdf

http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/ias3_engagement.pdf

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/animafac_etude.pdf

Les principes de l'enseignement civique et moral (EMC) déclinés pour les différents niveaux

<http://eduscol.education.fr/cid92403/l-emc-principes-et-objectifs.html>

Pour l'école élémentaire et le collège

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90158

Voir pour le lycée

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90243

Zerbib F., Fauraz C., Étude des spécificités des associations de jeunes dirigées par des jeunes : Animafac, JOC et MRJC, 2008.

Rizet S., Jeunes mineurs en associations : quel impact sur leurs parcours ?, Cahiers de l'action (INJEP), 2010.

Développer, accompagner, valoriser le bénévolat. Note d'analyse n°241 Centre d'analyse stratégique, septembre 2011

Animafac, « Les femmes et le pouvoir dans les associations étudiantes », 2013

Galland O., Cicchelli V., Stevanovic J., Outils de développement et de formation sur l'accompagnement de projets à l'initiative de jeunes mineurs, FEJ, 2013.

Unaf : L'engagement des jeunes comme bénévoles : Perception des responsables d'associations, avril 2013

Développement de l'engagement et de la participation des jeunes en Europe. Rapport MRJC /Animafac par Bastien Engelbach, septembre 2014

Engagement, participation Sociale et politique. Rapport du CIJ (comité interministériel de la jeunesse), 2014

Juniors associations : la participation au prisme de la mixité. Jeunesses études et synthèse n°30. Observatoire de la jeunesse novembre 2015

France Bénévolat, [L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2016](#), enquête France Bénévolat-IFOP, mars 2016

L'engagement bénévole à la Croix Rouge française 2010-2016 Enquête Décembre 2016

La France bénévole. Recherches et solidarités, juin 2017

Engagements : Quels leviers pour les jeunes en retrait. Analyses et synthèses. Expérimentations. n°3, juin 2017

Séminaire de travail : Jeunes et responsables. L'accès des jeunes aux responsabilités dans les organisations. 6juillet 2017 au CESE